

ORGANIGRAMME TECHNIQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION

Toutes les associations ou groupements seront tenues de fournir annuellement le tableau ci-dessous dûment complété
Les associations supports d'un regroupement de licenciés feront figurer l'encadrement du (des) équipe(s) issue(s) du regroupement

ASSOCIATION : _____

LISTE DES RESPONSABLES AYANT EN CHARGE UNE EQUIPE POUR LA SAISON A VENIR

A VALIDER PAR LE COMITE TERRITORIAL POUR LE 15 NOVEMBRE DE LA SAISON EN COURS, DELAI DE RIGUEUR AVANT TRANSMISSION PAR CE MEME COMITE A LA F.F.R.

				POUR CHAQUE EQUIPE ENGAGEE				
EQUIPE		EDUCATEUR RESPONSABLE *	N° Licence	NIVEAU DE FORMATION *	SOIGNEUR TITULAIRE D'UN DIPLOME 1 ^{er} SECOURS * (3)	N° Licence	CAPACITAIRE EN ARBITRAGE *(3)	N° Licence
+ 19 ans	Senior I							
	Senior II							
- 23 ans	Espoirs							
- 21 ans	Reichel A							
- 21 ans	Reichel B							
- 19 ans	Crabos							
- 19 ans	Balandrade							
- 19 ans	Phliponeau							
- 19 ans	Danet							
- 17 ans	Cadets et Cadettes à XV							
- 17 ans	Cadets et Cadettes à XII							
Coordonnateur Ecole de Rugby								
Educatuers	- 15 ans				}			
	- 13 ans						(1)	
	- 11 ans						(1)	
	- 9 ans						(1)	
Directeur Technique de l'Association								

* à valider sous la responsabilité du Président du Comité Territorial

(1) peut être validé dans le cadre de l'opération « je joue arbitre »

(2) un seul pour l'Ecole de Rugby

(3) sanctions : groupements sportifs = 1 220 €, Associations = 230 €, Associations supports = 230 €

Reçu au Comité Territorial :

le

Visa

Copie à transmettre aux commissions territoriales formation, médicale et au D.T.A.

Je soussigné :

Président, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A, le

Signature